



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

06 novembre 2013

## L'Autorité des marchés financiers et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution mettent en garde le public contre les activités de plusieurs sites Internet et entités qui proposent des investissements sur le forex sans y être autorisés

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) publient une mise à jour de la liste des sites Internet et entités proposant en France, sans y être autorisés, des investissements sur le marché des changes non régulé (forex). Ce communiqué est la sixième alerte émise par l'AMF et l'ACPR depuis le 7 juillet 2011<sup>1</sup>. Les informations contenues dans ce communiqué ne sont plus à jour.

Attention, ces sites peuvent évoluer très rapidement et cette liste n'a pas vocation à être exhaustive.

La liste mise à jour est la suivante :

- [www.4xp.com/fr/](http://www.4xp.com/fr/) Forex Place Limited
- [www.astonforex.com/](http://www.astonforex.com/) Marketrade Ltd
- [www.bforex.com /](http://www.bforex.com/) BFOREX Limited
- [www.cfxmarkets.com/](http://www.cfxmarkets.com/) CFB International Ltd
- [www.finanzasforex.com /](http://www.finanzasforex.com/) Evolution Market Group Inc
- [www.forextrada.com/](http://www.forextrada.com/) Forextrada
- [www.forextradition.com /](http://www.forextradition.com/) Forex Tradition



- [www.fxcast.com](http://www.fxcast.com) / Surplus Finance SA
- [www.gcitrading.com](http://www.gcitrading.com) / GCI Financial Limited
- [www.ihforex.com](http://www.ihforex.com) / Investment House International
- [www.ikkotrader.com](http://www.ikkotrader.com) / IP International service
- [www.instaforex.com](http://www.instaforex.com) / InstaForex Companies Group
- [www.integralbroker.com](http://www.integralbroker.com) / IB International Ltd
- [www.investcapitalmarkets.com](http://www.investcapitalmarkets.com) / ICM WORLDWIDE Ltd
- [www.itcfx.com](http://www.itcfx.com) / Investment Formula Corporation
- [www.itnfx.com](http://www.itnfx.com) / International Traders Network FX
- [www.justrader.com](http://www.justrader.com) / MT Capital Partners
- [www.motionforex.com](http://www.motionforex.com) / Motion Forex Ltd
- [www.netotrade.com](http://www.netotrade.com) / Neto Trade Global Investment
- [www.obroker.com](http://www.obroker.com) / Landkey Enterprises Inc
- [www.sunbirdfx.com](http://www.sunbirdfx.com) / Sunbird Trading limited
- [www.tradaxa.com](http://www.tradaxa.com) / Sisma Capital Limited
- [www.trader369.com](http://www.trader369.com) / IP International Service – AJ BROWDER

L'AMF et l'ACPR tiennent à rappeler les risques spécifiques attachés aux produits offerts au grand public sur le forex (cf.lien ci-dessous).

Avant de s'engager, vous devez vérifier que l'intermédiaire qui vous propose ou vous conseille des investissements figure bien sur la liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (<https://www.regafi.fr>).

Si l'intermédiaire concerné ne figure pas sur ces listes, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations car celui-ci est en infraction avec la législation applicable et n'est pas tenu de respecter les règles élémentaires de protection des investisseurs, de bonne information ou de traitement des réclamations.

### **Vous avez des questions, des interrogations ?**

Vous pouvez vous renseigner sur notre site internet suivant :

Assurance-Banque-Epargne Info Service : [www.abe-infoservice.fr](http://www.abe-infoservice.fr) ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8h à 18h.

AMF : <http://www.amf-france.org> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

ACPR : <http://www.acpr.banque-france.fr>

### **Contact :**

Direction de la communication de l'AMF – Christèle Fradin Tél. : +33 (0)1 53 45 60 29 ou +33 (0)1 53 45 60 28



Service Communication de l'ACPR – Geneviève Marc Tél. : + 33 (0)1 49 95 42 59 ou + 33 (0)1 49 95 40 29

## En savoir plus

- 📄 Liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (REGAFI)

[ 1 ] Communiqués de presse du 7 juillet 2011, 20 septembre 2011, 22 mai 2012, 06 juillet 2012 et 08 avril 2013.

---

## SUR LE MÊME THÈME

---

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

14 janvier 2025

L'AMF et l'ACPR mettent en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent en France des investissements sur le Forex et sur des produits dérivés sur...



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

10 janvier 2025

Crypto-actifs : l'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs non autorisés



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 janvier 2025

L'AMF met en garde le public contre l'offre frauduleuse d'investissement en Forex de la plateforme de trading LIVAXXEN

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02